

gisti, groupe
d'information et
de soutien des
immigré·e·s

**Modalités de dépôt d'une demande d'admission
exceptionnelle**

Corse

Département de la Haute Corse (2B)

Département de la Corse du sud (2A)

gisti, groupe d'information et de soutien des immigré-e-s

Région Corse
Département de la Haute Corse (2B)
Préfecture de la Haute-Corse (Bastia)
Sous-préfectures : Calvi, Corte

Préfecture de la Haute-Corse

Dernière mise à jour : 25 février 2024

La demande d'admission exceptionnelle au séjour se fait par voie postale.

Les modalités sont consultables ici :

<https://www.haute-corse.gouv.fr/Demarches/Pour-les-particuliers/Demarches-des-etrangers/Demande-de-titre-de-sejour/Titres-de-sejour>

Le dossier complet doit être envoyé à l'adresse postale suivante :

Préfecture de la Haute-Corse
Rond point Maréchal Leclerc de Hautecloque
CS 60007
20401 Bastia Cedex 09

Le formulaire est téléchargeable ici :

<https://www.haute-corse.gouv.fr/contenu/telechargement/8728/71892/file/n%C2%B0%201Formulaire%20de%20demande%20d'admission%20exceptionnelle%20au%20s%C3%A9jour.pdf>

La liste de pièces est téléchargeable ici :

<https://www.haute-corse.gouv.fr/contenu/telechargement/8729/71897/file/n%C2%B0%202pi%C3%A8ces%20justificatives%20%C3%A0%20fournir%20pour%20une%20demande%20de%20r%C3%A9gularisation.pdf>

Sous-préfectures

Elles ne traitent pas des demandes d'admission exceptionnelle au séjour (régularisation).

Organigramme : https://www.haute-corse.gouv.fr/contenu/telechargement/4484/44064/file/organigramme_internet_1_12__2022.pdf

gisti, groupe d'information et de soutien des immigré·e·s

Région Corse
Département de la Corse du Sud (2A)
Préfecture de Corse (Ajaccio)
Sous-préfecture : Sartène

Préfecture de la Corse

Dernière mise à jour : 25 février 2024

La demande d'admission exceptionnelle au séjour se fait par voie postale.

Les modalités sont consultables ici : <https://www.corse-du-sud.gouv.fr/Demarches/Vos-droits-et-demarches-en-Corse-du-Sud/Demarches-etrangers/Admission-exceptionnelle-au-sejour>

Le dossier complet comprenant le formulaire et les pièces demandées doit être préparé.

Le formulaire est téléchargeable ici :

https://www.corse-du-sud.gouv.fr/contenu/telechargement/2770/27464/file/demande_d_aes.pdf

Le site internet de la préfecture ne mentionne plus le fait de devoir envoyer le dossier par voie postale.

Toutefois, c'est un envoi par voie postale ce qui était indiqué dans la version précédente du site internet :

Admission exceptionnelle au séjour

Circulaire relative aux conditions d'examen des demandes d'admission au séjour déposées par des ressortissants étrangers en situation irrégulière

Formulaire à compléter pour une pré-instruction optimale de votre demande d'admission au séjour : Demande d'AES consultable ici.

*Formulaire à envoyer à : **Direction de la réglementation et des libertés publiques, service de l'immigration, de l'intégration et des relations aux usagers / Palais Lantivy / Cours Napoléon / 20188 Ajaccio Cedex 9***

Sous-préfecture

Elle ne traite pas des demandes d'admission exceptionnelle au séjour (régularisation).

Organigrammes : <https://www.corse-du-sud.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Prefecture-et-sous-prefecture/La-sous-prefecture-de-Sartene/Organigramme>

<https://www.corse-du-sud.gouv.fr/contenu/telechargement/13290/84738/file/organigramme%20prefecture%20janvier%202024.pdf>